SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎: 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr

CFTC
La Vie à Défendre

Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 18 juin 2021.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu aujourd'hui avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane. Ce sera probablement, au moins pour les semaines à venir, la dernière audioconférence dédiée à la situation sanitaire. La période estivale s'annonce calme sous cet aspect.

Au 17 juin : 5084 agents au total en télétravail. 29 personnes ont été placées en isolement sur 1 semaine (25 de plus que la semaine passée). Nouveaux cas COVID : 5 agents sur 1 semaine dont 2 outre-mer. La courbe décroissante s'accentue. Il est vraisemblable que les recensements vont prochainement évoluer ou s'arrêter. **Depuis le 26 octobre dernier, 1262 agents des douanes auront contracté le virus**. La manière dont les statistiques étaient comptabilisées précédemment ne permet pas de connaître le nombre total d'agents des douanes qui auront été malades de la COVID sur l'ensemble de la crise.

Agents vulnérables : ceux qui ont été éloignés de leur travail pendant 18 mois ne reprendront leur travail dans les conditions normales que sur avis du médecin de prévention. Des mesures d'accompagnement, pratiques et psychologiques, s'imposeront pour favoriser la réintégration des agents dans le collectif de travail. En Surveillance, une vigilance particulière sera nécessaire, notamment pour les agents n'ayant pas porté une arme depuis longtemps.

Pass sanitaire : il est entré en vigueur à compter du 9 juin. Il comporte un volet « activités » et un volet « franchissement des frontières ». Les agents des douanes sont habilités à contrôler les preuves sanitaires et à constater les infractions.

Vaccination : il est impossible d'avoir des statistiques concernant l'état de la vaccination des agents des douanes, ceci relève du secret médical.

Télétravail : Principes à retenir :

- Pour les agents (entre 400 et 500) qui avant la crise sanitaire disposaient d'une convention de télétravail, ces conventions sont aujourd'hui toutes caduques. Les agents qui en bénéficiaient ont été basculés temporairement sur une autorisation de télétravail de crise. Il n'y a plus aujourd'hui de convention de télétravail pérenne applicable, en attendant le nouveau cadre qui prendra effet en septembre Tout va être remis à plat à partir de la rentrée. Septembre sera une phase de transition et de communication intense envers les agents.

- Concernant **l'échéancier de reprise du travail présentiel** prescrit par la DGAFP, au cas par cas des exceptions peuvent déroger aux consignes Fonction Publique. Bon sens et pragmatisme doivent prévaloir en la matière, tenant compte à la fois de la situation des agents et des besoins du service.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎: 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr

CFTC
La Vie à Défendre

- Pour la période estivale, les **agents vulnérables**, en concertation avec le médecin du travail, peuvent continuer à bénéficier d'un télétravail de 5 jours par semaine, par dérogation.

Reprise des formations TPCI : la note diffusée par la DG prévoit deux périodes. Jusqu'au 30 juin, recours éventuel aux auto-tests (fournis par l'administration). Au-delà, on aura davantage de souplesse, pour se conformer au calendrier de reprise des sports de combat au 1er juillet.

A la DIPA, plus de 20% des agents ont leur résidence familiale éloignés de leur résidence administrative. Le DI de la DIPA ne délivre pas d'autorisation d'absence aux agents pour aller passer les concours sur un centre d'examen proche de chez eux. Sur plusieurs autres DI, cette possibilité est offerte aux agents. Il y a donc hétérogénéité de traitement sur l'ensemble du territoire. Le S/D RH s'est engagé à réexaminer le point pour tenter de parvenir à un alignement des pratiques, par équité.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE REMONTER TOUTE DIFFICULTÉ QUE VOUS RENCONTRERIEZ DANS CETTE PÉRIODE INTERMÉDIAIRE, NOUS NOUS EN FERONS L'ÉCHO AUPRÈS DE LA DG.

Pour rappel : les numéros d'assistance psychologique en période COVID, toujours en vigueur :
Métropole : 0800 73 82 90
Dom-TOM – étranger : 09 78 46 70 10

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.